

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 15 octobre 2018

Séance du 18 septembre 2018

23

Service Patrimoine - *Armarium* - convention de coopération avec l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture (AR2L)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : M. MONTES 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM BELMHAND, ABBADI, MARTIN, AKABLI, BOUKHACHBA 5

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

L'AR2L Hauts-de-France est une association – loi du 1^{er} juillet 1901 – ayant pour missions d'accompagner et de soutenir l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre en région.

Forte de ses missions de coopération entre professionnels et de ses programmes menés sur le patrimoine écrit et graphique depuis plusieurs années, l'AR2L Hauts-de-France a créé, avec le soutien du Service du Livre et de la Lecture (SLL) et de la DRAC Hauts-de-France, un portail numérique dénommé « *L'Armarium, la bibliothèque numérique du patrimoine écrit, graphique et littéraire* », afin de diffuser et de valoriser le patrimoine écrit et graphique local, régional et national.

Son but est, d'une part, de permettre à des établissements de conservation du patrimoine écrit, graphique et littéraire de diffuser et de valoriser leurs fonds patrimoniaux numérisés et, d'autre part, d'offrir au public un accès libre et direct, sur un site internet unique, à une sélection de documents relevant du patrimoine écrit et graphique des établissements partenaires.

maintenant !

Grâce au portail numérique *L'Armarium*, les archives municipales de Creil et les archives privées du musée Gallé-Juillet pourront bénéficier d'une large diffusion auprès du grand public, le but étant une meilleure connaissance et une mise en valeur des fonds patrimoniaux de la ville de Creil.

La signature d'une convention entre la ville de Creil et l'AR2L a pour objet de préciser les modalités techniques de mise en ligne des documents numérisés du service patrimoine, de définir les conditions d'utilisation et de diffusion de ces documents, de définir les règles spécifiques pour les métadonnées en vue d'homogénéiser l'ensemble de la base, et de préciser la méthode de travail entre la ville de Creil et l'AR2L Hauts-de-France.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer une convention de coopération sur *l'Armarium* avec l'AR2L.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la convention ci-annexée,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 18 septembre 2018,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de coopération sur l'Armarium avec l'AR2L ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 OCT. 2018

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 18/10/18...

et publication ou notification le 18/10/18.....

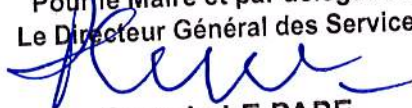
affiché le 16/10/18.....

CREIL, le 18/10/2018.....


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



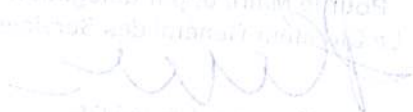
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 16/10/2018 
ID : 060-216001743-20181015-DLRG181015023-DE

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.

Pour le Maire et par délégation
Le Maire délégué

Francis Le Saffé